N° 1554. — 5e Année

RÉDACTION & ADMINISTRATION :
ROUBAIX, rue du Vieil-Abreuvoir, N° 12
TOURCOING, rue Verte, 56

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
3 mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
NORD et départements limitrophes
3 mois, 6 fr. — Un an, 24 fr.

L'abonnement continue sauf avis contraire.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain quotidien

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES ..... 0 fr. 25 la ligne
RECLAMES ..... 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS ..... 0 fr. 75 —
LOCALES ..... 1 fr. 00 —

Les annonces sont reçues à LILLE, aux bureaux du Journal et PARIS, à l'agence Havas, place de la Bourse, 10.

TÉLÉPHONE

13 janvier 1893

Le Procès des Administrateurs de Panama

BOURSE DU BOULEVARD

3 0/0 54.65. — Extérieure 59 5/8. — Hongrois 95 3/8. — Turc 20 97. — Banque ottomane 563.19. — Suez 1365.37. — Tabacs ottomans 355.75.— Egypte 4 0/0 469.37. — Rio 389.50.
Marché actif. — Tendance faible.

LA SITUATION

Il est difficile de croire que le cabinet du 10 janvier soit la conclusion de la crise. Ce n'est encore qu'une transition qui doit nous conduire à d'autres événements.

MM. Ribot et Bourgeois sont d'accord pour continuer jusqu'au bout l'œuvre de justice et de lumière. Ils sont également d'accord, sur ce point, avec l'immense majorité de l'opinion républicaine.

L'avenir et l'honneur de la République exigent qu'on se mette au-dessus de toutes les préoccupations de personnes pour donner aux sentiments d'équité du pays une satisfaction éclatante.

Il ne peut y avoir rien de commun entre la République, qui tient en mains le drapeau de la patrie, et la République charnée des destinées des filibustiers, des accapareurs et des escroes qui exploitent depuis si longtemps notre patience. Des hommes comme M. Charles Floquet, qui *ont fait des modèles et qui ont pris part à toutes les batailles de la liberté* et dont l'honorabilité est au-dessus de toute atteinte; des hommes comme M. de Freycinet, que l'on a appelé justement le réorganisateur de la défense nationale, tombent victimes de cette crise, entraînés par quelque imprudence que l'on n'aurait pas même songé à leur reprocher à une autre époque.

Mais notre démocratie ne peut plus supporter certains procédés du gouvernement autrefois en usage. Que réprime surtout les honneurs excessifs accordés à des aventuriers compromettants que l'on considérait jadis, à tort ou à raison, comme des agents de l'étranger. Quant aux vrais coupables, ils seront châtiés suivant leur mérite.

Tous les responsables du Panama paieront leur dette à la nation et avec eux les calomniateurs qui ont essayé de salir la République elle-même.

La conscience publique n'aura d'indulgence ni pour les uns ni pour les autres et certains réactionnaires aujourd'hui triomphants ne tarderont pas à voir de quel bois la République se chauffe quand elle veut *la pousser à bout*.

Si MM. Ribot et Bourgeoisont d'accord sur l'œuvre de justice et sur les principes de la moralité publique, on doit reconnaître qu'ils sont au contraire divisés sur la manière de comprendre le programme et la marche du gouvernement républicain. Ils ne représentent ni le même parti, ni les mêmes idées, ni le même ordre des réformes.

C'est pourquoi il est impossible de ne pas voir que le Cabinet du 10 janvier n'est qu'un cabinet d'attente et de transition.

Pendant que les républicains du Parlement et les journalistes s'attaquent les uns les autres, opportunistes contre radicaux, radicaux contre opportunistes, c'est la réaction qui monte à vue d'œil et qui tend à s'emparer des plus hautes influences de l'Etat.

Je demanderai aux uns et aux autres si le résultat de leur pitoyable querelle personnelle ne leur apparaît pas aujourd'hui dans la pleine lumière de l'élevage.

Ne voient-ils pas à cette heure tout ce que le parti républicain a perdu depuis deux mois ?

Ah ! ils ont fait de la belle politique progressiste. Le pays qui veut la République et qui n'éprouve que le plus profond mépris pour des querelles de groupes d'individus qui se mangent les uns les autres sur leurs radeaux de la Méduse, le pays parle déjà assez haut, il parlera encore plus haut demain. Il veut les lois de la République respectées, la paix, l'ordre, le travail, l'union des bons citoyens pour la grandeur et le salut de la patrie.

Ne pourviendrons-nous pas à mettre sous nos pieds les compétitions ambitieuses, les rancunes misérables, les vanités plus misérables encore pour ne considérer que la République et la France, si dignes de tout notre dévouement et de notre exclusif amour. Et si les parlementaires n'y parviennent pas, s'ils sont aujourd'hui séparés par des divisions incurables, ils peuvent en être certains. Ils vont aller à grands pas à la dissolution. Et c'est alors le suffrage universel qui se chargera de les mettre dans d'accord pour sauvegarder la République et leur durée en autant.

HECTOR DEPASSE.

LES HOMMES NOUVEAUX

M. Casimir PÉRIER
PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE

M. Casimir Périer est un jeune. Il est né à Paris le 8 novembre 1847, ce qui lui donne à peu près 45 ans. C'est un petit homme brun toujours poigné avec une correction excessive, et portant moustaches étiées.

Il a la parole cassante, le geste autoritaire, et une certaine morgue doctrinaire qui est un apanage et qu'il vient de famille ; seulement l'est juiet aux enrouements rapides, ce qui ne laisse pas que d'être fâcheux les jours de séance houleuse. Et il est vraisemblable qu'il sera à diriger encore quelques-unes de ces séances-là.

Pendant la guerre de 1870, M. Casimir Périer commandait une compagnie des mobiles de l'Aube. Il y montra fort brave, fut cité à l'ordre du jour et décoré pour sa belle conduite au combat de Bagneux (13 octobre 1870).

Nul doute qu'il n'eut obtenu de l'avancement rapide s'il fut resté dans l'armée. Mais le démon de la politique le hantait déjà et au mois d'octobre 1871, à 23 ans, il remplissait les fonctions de chef de cabinet auprès de son père, alors ministre de M. Thiers.

C'est un peu après cette époque, qu'un député président de la République, rendu en avril 1874, l'autorisa à joindre le nom de Périer.

Aux élections législatives du 20 février, il était élu député par l'arrondissement de Nogent-sur-Seine.

M. Barbaux, ministre de l'instruction publique, dans le cabinet Dufaure, le prit pour son secrétaire général.

Au moment où la Chambre et le gouvernement enlevèrent leurs fonctions militaires aux membres des familles ayant régné sur la France, M. Casimir Périer donna sa démission de député et pour ne pas s'associer à cette mesure s. Cette démission fut donnée le 27 février 1883; trente-six jours après, il se faisait réélire.

Depuis ce jour, il n'a jamais cessé de s'associer à la politique du Centre-Gauche.

M. Casimir Périer a été président de la commission des finances et président de la commission du budget.

Les Ministres

Le Général Loizillon
MINISTRE DE LA GUERRE

M. le général Loizillon, qui vient d'être appelé au ministère de la guerre, avait été nommé, le 9 mai 1880, commandant du 1er corps d'armée, à Lille, en remplacement de M. le général Jamont.

Il est né à Paris le 15 janvier 1829 ; il aura donc 64 ans, le 15 de ce mois.

Brigadier et maréchal-des-logis à Saint-Cyr, l'en sortit en 1849. Lieutenant en 1854, capitaine en 1856, il fit la campagne de Crimée, il était chef d'escadrons dès 1865 et se devait pourtant lieutenant-colonel que le 1er janvier 1871, à Parmée de la Loire, où il avait été chargé d'organiser le 5e dragons de marche.

Républicain de naissance, ami intime de Gambetta, le général de brigade Loizillon était très sympathique aux officiers supérieurs, il était chef d'éléctionnaires et ce n'est qu'en 1880, après sept ans de grade de général de brigade qu'il reçut les étoiles de divisionnaire.

Le général Loizillon fut nommé en 1890 directeur de la cavalerie au ministère de la guerre ; en 1892, il fut appelé au commandement de la 1re brigade de cavalerie à Dijon, et trente suivant il était de la 5e brigade de cuirassiers à Paris. En 1885 il fut mis à la tête de toute la cavalerie d'Algérie, commandement à près de deux milliards.

Il devint divisionnaire en 1886. De là il fut appelé en 1888 au commandement de la 2e division de cavalerie à Lunéville puis à Lille en 1890. Il est président du conseil de cavalerie et commandeur de la Légion d'honneur.

Le ministère de la guerre a quarante-six ans de services et sept campagnes.

Le général Loizillon est un homme de taille moyenne aux traits énergiques, à la moustache blonde grisonnante, coupée en brosse. Doux, simple, obligeant, il avait conquis dans notre région de très vives sympathies qui ont *à coeur* à plaire au nouvelle ministère au plus haut commandement de l'armée.

M. le général Loizillon a publié il y quelques années, des *Lettres sur le Maroque* qui sont tout à fait intéressantes.

Naturellement, on ne connaît pas encore les noms des officiers que le général Loizillon amènera avec lui au ministère. Actuellement, il a comme chef d'état-major au 1er corps le colonel Rau, de l'artillerie, officier des plus distingués, auquel on doit un précieux ouvrage : *Etat militaire des principales puissances étrangères*, actuellement à sa cinquième édition.

Le général Loizillon a télégraphié hier à Lille pour appeler à Paris le colonel Rau qui est rétri immédiatement.

Un détail :

Le 1er janvier 1885, après une altercation au cirque Molier, le nouveau ministre de la guerre eut une rencontre avec M. Alfonso de Aldama.

A vingt cinq pas, deux balles furent échangées au commandement, sans résultat.

Les témoins de M. de Aldama furent MM. Alfred Sancède et Gaston Jollivet.

Ceux du général Loizillon, le général Gressot et le colonel Rollwiller.

M. Rothwiller est maintenant général : il commande à Paris la 5e brigade de dragons, de la 1re division de cavalerie.

M. VIGER
MINISTRE DE L'AGRICULTURE

Député d'Orléans, né à Chateauneuf-sur-Loire, dont il est le maire. Conseiller général, 45 ans environ. Un travailleur et un sympathique.

S'est surtout occupé, dans la présidente législature, du tarif des douanes, qu'il a défendu avec une grande ardeur protectionnaire.

A beaucoup d'amis dans le parti républicain.

Au physique, une face entièrement rasée, *l'air bon enfant*, ne détraite pas la calomnie.

NOS DÉPÊCHES

Service spécial télégraphique et téléphonique de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing

LE NOUVEAU MINISTÈRE
LA MARINE

M. Burdeau Refuse

Malgré les vives instances dont il a été l'objet, M. Burdeau n'a pas voulu reprendre ses fonctions.

L'AMIRAL GERVAIS

M. Ribot a alors offert le portefeuille de la marine à l'amiral Gervais, avec qui il a eu ce matin une entrevue.

L'amiral Gervais a demandé quelques heures de réflexion avant de donner sa réponse.

A 3 heures, M. Gervais s'est rendu auprès du Président du conseil et lui a déclaré qu'il *ne croyait pas pouvoir abandonner ses fonctions* de chef d'état-major général de la marine, où il était à même de rendre plus de service qu'à la tête du département de la marine. M. Ribot s'est rendu à ces raisons et va faire offrir ce portefeuille à un autre vice-amiral. Il est question de l'amiral Rieunier.

Le vice-amiral auquel M. Ribot a offert le portefeuille de la marine est le vice-amiral Fabre, commandant de l'escadre du Nord. M. Ribot attend encore la réponse.

Le sous-secrétariat des Colonies

M. Jamais, qui a *rés gné* ses fonctions de sous-secrétaire d'Etat des colonies en même temps que les ministres donnaient leur démission, est décoré pas à ne pas les reprendre.

Le député du Gard avait déjà, lors de la dernière crise, éprouvé de vives hésitations à entrer dans le cabinet Ribot et nous croyons pouvoir affirmer que dans les circonstances actuelles son refus est surtout motivé par une raison de programme politique. Il a déclaré à M. Ribot que sa présence au ministère de l'intérieur lui paraissait donner au nouveau cabinet une signification à laquelle son programme n'est pas vaste précédents ne lui permettaient pas de s'associer.

Une interpellation

Dès que le cabinet reconstitué aura pris possession de l'Elysée, M. Hubbard l'interpellera sur le point de savoir s'il n'est pas d'avis d'avancer la date des élections générales.

Conseil de Cabinet

Le ministère reconstitué sur les bases que l'on connaît a tenu conseil ce soir à cinq heures, à l'Elysée, sous la présidence de M. Carnot.

M. Ribot fit signer les décrets de nomination des nouveaux ministres ; les décrets parairont demain à l'*Officiel*.

Le Sous-Secrétariat des Colonies

Le Conseil a décidé que le sous-secrétariat des colonies serait détaché de la marine et rattaché au ministère du commerce. Le successeur de M. Jamais sera désigné au prochain conseil qui aura lieu samedi.

L'interpellation Hubbard

Le nouveau cabinet ne fera pas de déclaration et se présentant demain devant les Chambres. Il répondra immédiatement aux interpellations qui pourraient lui être adressées, notamment à celle de M. Hubbard.

Le budget de 1893

M. Tirard a annoncé qu'il demanderait à la Chambre de reprendre immédiatement la discussion du budget de 1893.

Le ministère de la marine

Au cas où le ministère de la marine ne serait pas dès gné dans la soirée, M. Ribot prendrait l'intérim.

On sait qu'un vice-amiral fut présenté pour la succession de M. Burdeau. Cet amiral est absent de Paris et on attend sa réponse.

Un sous-secrétaire à l'intérieur

Il est vaguement question d'adjoindre au président du Conseil, un sous-secrétaire d'état pour le ministère de l'intérieur. Si M. Ribot prenait définitivement cette résolution, il offrirait ce sous-secrétariat à M. Fournier, député du Pas-de-Calais, qui se trouve actuellement à Cannes.

Le préfet de police

On annonce que M. Lozé va quitter la préfecture de police pour un autre poste.

LES DESSOUS DE LA CRISE

La retraite de MM. Freycinet et Loubet

Pourquoi MM. de Freycinet et Loubet ont-ils quitté le ministère. Les amis de chacun de ces hommes politiques donnent des explications que le *Figaro* met en présence.

Les amis de M. de Freycinet disent :

Ce n'est un mystère pour personne que, lors de *la dernière crise ministérielle*, au début du mois de décembre, le président de la République désirait *écarter* de toute nouvelle combinaison MM. de Freycinet et Burdeau, avait vivement insisté auprès de M. Bourgeois, considéré comme l'élément indispensable du nouveau cabinet, pour déterminer celui-ci à entrer dans les combinaisons d'où M. de Freycinet et Burdeau devaient se trouver exclus. C'est dans le refus assez nettement formulé de M. Bourgeois que M. Carnot confia à M. Ribot le soin de former le ministère et dut se résigner à voir entrer M. de Freycinet.

On raconte d'ailleurs que de très graves désaccords étaient survenus, depuis peu au sein du conseil des ministres et que M. Bourgeois, en présence de cette situation, avait résolu que pour amener le départ de divers éléments, notamment celui de M. de Freycinet, devenu dit on, quelque peu compromettant. Dite bien que rien n'est moins exact et que, ce matin même dans le conseil extraordinaire qui a duré, MM. Ribot et Bourgeois n'ont eu que des flattueuses paroles pour M. de Freycinet, lorsque celui-ci a manifesté très énergiquement sa volonté de sortir et de ne faire partie d'aucun cabinet bourgeoisie.

Il est temps, pour le ministère de la guerre, de mettre fin aux attaques passionnées dont il est l'objet. Je vous assure qu'il n'y faiblira pas. De toutes les calomnies répandues contre lui, il ne reste bientôt rien, absolument rien, n'est ainsi que vous le dire.

Voici maintenant la version des amis de M. Loubet :

M. Ribot, dissentiels, a demandé la démission collective de ses collègues pour entrer à la Chambre sous l'interpellation pouvant amener la chute du ministère.

Il se réservait ensuite, d'accord avec M. Carnot, de reconstituer un cabinet insuffisamment responsable, comme la femme de César !

Or, samedi, au cours de sa déposition devant le juge d'instruction, M. *Charles de Lesseps* avait déclaré qu'il demanderait l'emploi de toutes les sommes qu'on prétendait gaspillées, et qu'il démontrerait qu'en toutes circonstances il avait non point exemptés et blâmé, mais blâmé et abusé les exigences des membres du Parlement.

Les ministres aux-mêmes qui étaient de grosses commes dans toutes les opérations de Panama, auraient accusé M. de Lesseps, non point pour aux *personnellement*, *ils sont presque tous à Paris*, de pareils scrupules, mais pour leur avoir sans doute la Chambre et pour les journaux qui les défendent. Ainsi, M. de Freycinet aurait demandé plusieurs millions pour ses parents, et cette somme fantastique aurait été, après longues discussions et comparlers sans fin, réduite à quinze cent mille francs.

Pour éviter le désastreux effet de pareilles révélations, M. Ribot aurait résolu de faire démission en corps et le cab net ; de là la crise.

M. Loubet, en insistant sur ce fait, il depuis trop longtemps ou discuté avec ses collègues pour ne pas saisir avec empressement cette occasion s'en sortir. De là son refus de faire partie de la combinaison nouvelle.

M. Loubet, ajoute-t-on, s'affiliera être opposé aux poursuites contre les députés, en particulier contre M. Rouvier qu'il estimait beaucoup ; et il avait désapprouvé la politique du ministère à cet égard *il aurait au contraire*, fondé des représailles contre M. Clémenceau, qui, il venait, avait dénoncé association avec Cornélius Herz. Enfin il ne voulait en rien *M. de Freycinet* quitter le ministère. De là son départ et sa décision absolue de maintenir sa démission.

Cette déclaration des amis de M. Loubet provoque le *Figaro*, qui l'interroge du *Petit Journal* lui, publie sans ins, était absolument exacte et sincère.

M. Loubet ne l'a pas démentie, paraît-il, que pour ne pas provoquer lui-même cette discussion ministérielle qu'il souhaitait.

Un secret d'Etat

La *Cocarde* donne ce soir une version sensationnelle de la retraite de M. de Freycinet.

« Dimanche soir, M. Franqueville, accompagné de son greffier, se rendit à la Haute-Cour, sur ordre du ministre de la guerre, afin que personne ne soit interrogatoire et la page d'instruction interrogée ! M. de Freycinet.

« M. Franqueville demanda au ministre s'il reconnaissait l'authenticité de certaines papiers saisis ; M. de Freycinet répondit que oui. Le juge d'instruction ajouta qu'il était exact, comme il semblait en avoir la preuve matérielle, qu'il ont fait remettre pour des besoins politiques des sommes considérables s'élevant à près de deux millions.

« M. de Freycinet répondit que oui.

« M. de Franqueville insista pour savoir à quel usage ces sommes étaient destinées.

Ici les versions diffèrent : les uns affirment que M. de Freycinet a refusé de répondre, disant qu'il s'agissait de secrets d'Etat, d'autres affirment que le ministre a donné une explication quelconque, très vague ; quelques uns enfin déclarent que, sous le sceau du secret et sans que sa réponse fut consignée dans son interrogatoire, M. de Freycinet a dit le réalité à M. Franqueville.

« Or, voici ce que serait cette vérité. M. de Freycinet aurait employé plusieurs millions à *l'achat de documents militaires et diplomatiques étrangers a un intérêt capital pour la France, n'ayant, par les fonds secrets, qu'une partie de la somme nécessaire, aurait demandé le reste à la Compagnie de Panama.*

« *Bref, il s'agit d'un véritable secret d'Etat* dont M. Ribot aujourd'hui voudrait à tout prix étouffer la divulgation.

« Nous n'en savons pas plus, mais nous sommes certains que M. de Freycinet a fait donner, pour ses besoins patriotiques, des sommes considérables.

« *Nous ne pouvons pas en dire davantage, toute révélation sur ce sujet pouvant avoir des conséquences internationales d'une gravité extrême.* »

MM. Freycinet et Clémenceau
devant le juge d'instruction

L'*Agence Havas* nous télégraphie :

Nous avons donné hier en dernière heure, quelques renseignements sur les causes qui ont amené M. Ribot à se séparer de M. de Freycinet.

Nous pouvons préciser aujourd'hui et affirmer que l'ex-ministre de la guerre a passé, dans l'après-midi de dimanche dernier, plus de trois heures dans le cabinet de M. Franqueville, sur mandat de comparution.

M. de Freycinet a dû fournir au juge d'instruction des explications sur sa participation aux versements effectués par M. Cornélius Herz à un journal fédéral.

On sait que le lendemain M. Clémenceau a longuement été interrogé sur le même sujet et nous croyons savoir que M. Franqueville appellera de nouveau aujourd'hui ou demain le député du Var dans son cabinet. Ajoutons que dans cette même journée de dimanche, M. Floquet avait été appelé à donner également des explications à M. Franqueville sur l'usage de fonds secrets.

Afin de ne pas éveiller l'attention des reporters, M. Franqueville avait choisi intentionnellement un dimanche pour mander devant lui ces deux personnages importants.

Ce double fait qui, jusqu'ici n'avait été connu que d'un très petit nombre de personnes, peut servir à expliquer et la démission de M. de Freycinet et l'échec de M. Floquet.

L'IMPRESSION

Ce soir, comme cet après-midi, l'impression au sujet de la solution de la crise est que le nouveau cabinet doit attendre demain devant les chambres un accueil plutôt réservé.

Le gouvernement se rend si bien compte de la situation difficile en présence de laquelle il se trouve, qu'il s'abstiendra, ainsi qu'on l'a lu au compte-rendu du conseil de ce soir, de tracer aucun programme ni plan de politique. Il attendra du parlement et notamment de l'issue de l'interpellation Hubbard, l'indication qui lui fait défaut.

Ce soir, tout est calme. Les boulevards, grâce au beau temps sont très animés pour le plus grand profit des crieurs de journaux que les promeneurs avides des nouvelles du Panama et autres s'arrachaient littéralement.

SÉNAT

Séance du 13 janvier 1893

Présidence de M. Tirard, doyen d'âge.

La séance est ouverte à 2 h. 12.

Nomination des secrétaires et questeurs

L'huissier du jour appelle l'ouverture du scrutin *pour la nomination des huit secrétaires*.

A 3 h. 5, le président annonce les résultats pour les secrétaires et ouvert pour les questeurs.

Voici le résultat du scrutin dans l'élection des huit secrétaires : Votants 244 ; majorité 123. M. Isaac 199, Guérin 133, D solin 138, Lourties 138, Sébline 138, Morelet 137, Dutreil 129 de Carne 127.

MM. Isaac, Guérin, Dusolier, Lourties, Sébline, Morelet, Dutreil, de Carne sont proclamés secrétaires.

Qant à l'élection des questeurs, elle a donné :

Ont obtenu : MM. Magnier, 137 ; Cazot 136 ; Gayot, 139.

MM. Magnier, Cazot, Gayot, sont proclamés questeurs.

Installation du bureau

M. Thézy invite M. Le Royer à prendre place au bureau.

Discours de M. Le Royer

M. Le Royer remercie les collègues de l'honneur qu'ils ont fait à son collègue et quelque ses.

Des faits qui attestent la France ne doivent assurer aucune défaillance de son honneur de la France n'est pas dans le cabinet ; et quelque ses.

La République aurait dû être à l'abri des misères de tous les régimes ; elle a été frappée mais son honneur et celui de la France, n'ont jamais été compromis.

La justice est saisie, nous devons attendre ses arrêts en silence.

Nous allons reprendre nos travaux, accomplissons notre tâche sans faiblesse.

Validation d'élection

L'élection de M. Tournu, sénateur des Ardennes est validée.

La séance est levée à 1 heure.

Séance demain jeudi à 2 heures pour l'élection de la commission d'instruction de la Haute Cour.

APRÈS LA SÉANCE

La commission d'instruction de la Haute Cour

Les bureaux des groupes républicains du Sénat, se sont réunis cet après-midi pour dresser la liste des candidats à la commission d'instruction de la Haute Cour.

Demain ces désignés pour la vice-présidence ils sera remplacé par M. Isaac.

M. Sébline de retire et sera remplacé par M. Dusolier. Ces deux sénateurs seront remplacés comme membres suppléants par MM. Chovet et Le Vavasse. Ce sont les seuls changements à apporter. Les groupes seront appelés demain à ratifier ces choix.

La gauche démocratique

La gauche démocratique a nommé son bureau. Qui élu élus : président, M. Combes ; vice-président, MM. Lemonnier et de Verninac ; secrétaire, M. Maxime-Lecomte ; questeur, M. Brisé ; membres du comité directeur MM. Rane, Combescure, Isaac, Monis et Gallier.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

APRÈS LA SÉANCE

La certitude que la crise ministérielle était terminée, a causé quelque calme dans les esprits, sans toutefois amener les attentes des rédacteurs du cabinet qui affirment que le remaniement auquel nous venons d'assister, n'aura pour effet qu'avoir le *statu quo* ministériel. Nous ne pouvons des débarrasser d'un se distinguent naturellement par la sincérité de leurs attaques.

Mais M. Ribot *n'en paraît pas autrement ému*.

On sapère que l'intervention de M. Hubbard *remettra à M. Ribot de revoir à la Chambre des* explications étendues sur la crise qui vient de se terminer.

LA SÉANCE

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Pierre Blanc, président.

Complétement dénué d'intérêt, elle est consacrée à la constitution du bureau.

De deux heures à trois scrutins pour la nomination des quatre vice-présidents. En attendant que le dépouillement de ces scrutins permette de connaître le résultat, on procède immédiatement au scrutin pour la nomination des huit secrétaires.

Après le dépouillement de ce scrutin pour la nomination des secrétaires, on procède au vote pour la nomination des questeurs.

Elections des Vice-Présidents

Voici le résultat du premier scrutin.

Nombre de votants 343

MM. De Mahy, 300 voix, Peytral 298, Félix Faure 198, Etienne 176, Dupuy Dupuy, 136.

En conséquence MM. De Mahy, Peytral, Félix Faure, et Etienne sont nommés vice-présidents.

Elections des Secrétaires

Sont élus secrétaires, MM. de la Batut 322 voix, Vicomte de Bar 250, Villebois-Mareuil 205, Hervieu 208, Si-Germain 313, Dron 265, Pourquery de Boisserin 273, Lagoarde 260.

Elections des Questeurs

Sont élus questeurs : MM. Bluzelli 286, Guillaumon 281, Royer 275.

Ce sont, comme on le voit, les trois questeurs sortants qui sont réélus.

La prochaine séance et l'installation du bureau définitif sont fixées à jeudi à trois heures. Il est à h. 15.

M. Pierre Blanc lève la séance et quitte le fauteuil sous quelques bruits, très émus, salué par une triple salve d'applaudissements.

LE PROCÈS
des administrateurs du Panama

Moins de mouvement qu'hier. Les curieux de scandale ont compris qu'il n'y aurait pas à glaner et se sont abstenus.

Décidément, M. Eiffel tient à mériter le prix d'exactitude. Toujours le premier, il arrive aujourd'hui à midi moins cinq, une serviette sous le bras. Il se mêle au groupe des journalistes qui supputent les chances des prévenus et commentent l'interrogatoire d'hier.

A midi, le secrétaire de M. Barbaux, l'avocat de M. de Lesseps, apporte de nouvaux les formidables dossiers qui accusent des dénonciations plus ou moins sérieuses.

M. Eiffel a une longue conversation au milieu de l'hémicycle avec M. Charamy, avoué.

Mais voici les prévenus qui entrent dans le même ordre qu'hier. M. de Lesseps se dirige vers un secrétaire du canal de Suez et causa avec lui. Il s'entretient ensuite avec M. Charamy et avec M. Waldeck-Rousseau, pendant que M. Cottu devise avec M. Martin.

A midi vingt-cinq, la Cour fait son entrée et le premier président déclare la séance ouverte.

Interrogatoire de M. Fontane

Le président procède à l'interrogatoire de M. Fontane.

Le président. — Vous avez été secrétaire général de la compagnie de Panama ?

R. Jamais, je n'ai exercé que les fonctions d'administrateur.

Le président. — Administrateur important, tout de même.

R. Non pas important. J'ai été gérant de ce conseil, j'ai été gérant de fond sur les Nouvelles ; j'ai été en quelque sorte secrétaire général.

Le président. — Vous n'en jugeiez.

R. Non, je m'abstenais.

Le président. — Comptable ?

R. Non, publiciste. C'est en cette qualité, puisque j'ai été directeur du *Télégraphe*, que j'ai été chargé de la publicité au Panama jusqu'en 1889, époque où M. Charles de Lesseps a pris en service.

M. le président. — Qui faisiez-vous donc ?

R. Tout ce que.

M. l'avocat général. — Quelle était l'attitude des sommes distribuées à la presse ?

R. Je ne pouvais. — Dès les premiers jours, l'affaire du Panama avait été combattue ; il fallait se défendre et l'on ne pouvait se défendre que par la presse. C'est dans ces conditions que j'ai vu donné des éléments d'articles comme ceux qui ont été publiés par les *Débats* et d'autres feuilles.

Il faut bien reconnaître les services ; il est de bonne foi, combattre les fausses nouvelles, répondre aux insultes et aux injures, et c'est pour cela que nous avons été mêlés à la lutte, mêlés à la concurrence des journaux parisiens et le remunérer suivant les usages établis.

M. l'avocat général. — *Il revient de la réponse que vous fournissez aux journaux les éléments d'articles et qu'ainsi vous leur donnez les moyens de vivre.*

M. Marius Fontane. — Pas absolument.

M. l'avocat général. — Vous le savez bien.

Le président. — On parle désormais en France que les articles apologétiques d'entreprises publiées par les journaux sont payés le fournis par les promoteurs de ces entreprises.

Le jeune Hiegrett le prouve surabondamment, politique, le chant trait, vous avez publié dans un journal les articles les plus contraires au fait. Voilà avec ainsi montré comment on peut remuer la presse. Mais je dois dire, que l'étranger connaît en Fr. me, cela se passe de la même façon à l'heure actuelle.

M. le président (à M. Fontane). — Expliquez nous comment vous publiez à la publicité par les bons au porteur.

M. Fontane. — Plusieurs personnes ont voulu du journal ; j'avais servi de rédacteur, mais cédé par certaines journaux à des personnes qui ont gêné à la rédaction.